

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
695-4

1993

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1995-11

Amendement 1

Essais relatifs aux risques du feu –

Partie 4:

Terminologie relative aux essais au feu

Amendment 1

Fire hazard testing –

Part 4:

Terminology concerning fire tests

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 89 de la CEI: Essais relatifs aux risques du feu.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
89/132/FDIS	89/164/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 6

2 Termes et définitions

Ajouter, à la page 26, les nouveaux termes et définitions suivants:

2.119 Environnement sans courant d'air

Environnement dans lequel les résultats des expériences ne sont pas affectés de manière significative par la vitesse locale de l'air, par exemple:

- a) qualitativement, environnement dans lequel une flamme de bougie se maintient essentiellement sans perturbation;
- b) quantitativement, environnement dans lequel la vitesse de l'air n'est pas supérieure à 0,1 m/s.

2.120 Modèle feu

Procédé de laboratoire, incluant aussi bien l'appareillage que le mode opératoire, destiné à simuler une certaine étape d'un feu réel.

2.121 Modélisation feu

Description, à l'aide de modèles mathématiques, des différents phénomènes physiques interconnectés qui régissent le développement d'un feu réel.

2.122 Essai à grande échelle

Essai dont la taille dépasse celle d'un essai sur une paillasse typique de laboratoire.

2.123 Essai en vraie grandeur

Essai qui simule une situation d'utilisation finale dans la taille et le décor environnant.

2.124 Essai à petite échelle

Essai qui peut être effectué sur une paillasse typique de laboratoire.

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 89: Fire hazard testing.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
89/132/FDIS	89/164/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 7

2 Terms and definitions

Add, on page 27, the following new terms and definitions:

2.119 Draught free environment

An environment in which the results of experiments are not significantly affected by the local air speed, for example:

- a) qualitatively, an environment in which a wax candle flame remains essentially undisturbed;
- b) quantitatively, an environment in which the air speed is not greater than 0,1 m/s.

2.120 Fire model

A laboratory process, including both the apparatus and the mode of operation, intended to simulate a certain stage of a real fire.

2.121 Fire modelling

Descriptions, using mathematical models, of the different interconnected physical phenomena which govern the propagation of a real fire.

2.122 Large scale test

A test, the size of which exceeds that of a typical laboratory bench test.

2.123 Real scale test

A test which simulates an end-use situation in both size and surroundings.

2.124 Small scale test

A test which may be made on a typical laboratory bench.

2.125 CL 50 – Concentration létale 50 (g/m³)

Concentration d'un toxique, ou d'un mélange de toxiques, qui entraîne, par inhalation, la mort de 50 % d'une population de même espèce, exposée pendant une durée spécifiée et dans les mêmes conditions expérimentales.

2.126 CtL 50 – Dose létale d'exposition 50 (g.min/m³)

Dose (concentration × temps, Ct) d'exposition à un toxique, ou à un mélange de toxiques, qui entraîne, par inhalation, la mort de 50 % d'une population de même espèce, exposée pendant une durée spécifiée et dans les mêmes conditions expérimentales.

2.127 tL 50 – Temps léthal d'exposition

Durée d'exposition à une concentration fixe d'un toxique, ou à un mélange de toxiques, qui entraîne, par inhalation, la mort de 50 % d'une population de même espèce.

Page 28

3 Index des termes

Ajouter dans l'index alphabétique, les nouveaux termes suivants sous:

C	Paragraphe n°
CL 50 – Concentration létale 50 (g/m³)	2.125
CtL 50 – Dose létale d'exposition 50 (g.min/m³)	2.126
E	
environnement sans courant d'air	2.119
essai à grande échelle	2.122
essai à petite échelle	2.124
essai en vraie grandeur	2.123
M	
modèle feu	2.120
modélisation feu	2.121
T	
tL 50 – Temps léthal d'exposition	2.127